

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_060****BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 juin 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à François SCHMITT, Arménio SANTOS à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Malika BARRY, Sophie LEFEBURE à Nicole CABLAN-GUEROULT, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Pierre GUILLET à José TOMAS

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le Budget Supplémentaire (BS) est un budget d'ajustement qui intègre les reports en dépenses et recettes. Il permet de reprendre le résultat dégagé au Compte Administratif.

Les nouvelles dépenses et recettes inscrites au Budget Supplémentaire sont détaillées dans les annexes jointes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2024 Ville qui se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 005 966,83 €	10 005 966,83 €
Fonctionnement	514 470,66 €	514 470,66 €
Totaux	10 520 437,49 €	10 520 437,49 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 3 juin 2024,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2023, portant approbation du budget primitif de la Ville,

Considérant la nécessité d'ajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le Budget Supplémentaire 2024 de la Ville comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 005 966,83 €	10 005 966,83 €
Fonctionnement	514 470,66 €	514 470,66 €
Totaux	10 520 437,49 €	10 520 437,49 €

Par 35 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),

Contre :

Pierre GUILLET, José TOMAS

Abstention(s) :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Publiée le : 12/06/2024